



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SÉQUANIE

8 Route d'Epinal
25 480 ECOLE VALENTIN

Tél. 03.81.80.54.29

E-mail: asa-sequanie-auto@orange.fr

Site : <https://www.asa-sequanie.fr>

Course de Côte	
Asa organisatrice :	ASA SEQUANIE
Nom :	62 ^{ème} COURSE DE COTE DE VUILLAFANS ECHEVANNES
Date :	3 , 4 & 5 juillet 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Eligibilité :	Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Sport" Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Production" Le Championnat de France Féminin de la Montagne "Voitures de Sport" Le Championnat de France Féminin de la Montagne "Voitures de Production" Les Trophées FFSA : Gr F2000 - Gr FC/FS - Gr N/FN - Gr A/FA - Gr GT Sport - Gr GTTS - Gr CNF/CN – Gr D/E - Gr E2SC Le Trophée "Lionel REGAL" Jeune espoir de la Montagne (- de 25 ans) "Voitures de Sport" Le Trophée " Jeune espoir de la Montagne (- de 25 ans) "Voitures de Production" La Coupe de France de la Montagne, coefficient 1 Le Challenge de la Ligue Automobile Bourgogne Franche-Comté
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	POTONNIER STEPHANIE
Téléphone :	06 72 95 45 08
Mail :	asa-sequanie-auto@orange.fr
Organisateur technique	
Nom :	ASA SEQUANIE
Adresse :	8 Route d'Epinal 25 480 ECOLE VALENTIN
Téléphone :	06 72 95 45 08
Mail :	asa-sequanie-auto@orange.fr



FFSAI
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SÉQUANIE

8 Route d'Épinal
25 480 ECOLE VALENTIN
Tél. 03.81.80.54.29

E-mail: asa-sequanie-auto@orange.fr

Site : <https://www.asa-sequanie.fr>

62^{ème} COURSE DE CÔTE DE VUILLAFANS ECHEVANNES 3, 4 & 5 juillet 2026



RÈGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise les 3, 4 et 5 juillet 2026 avec le concours du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil Départemental du Doubs, sous le patronage des Maires de Vuillafans et d'Echevannes, une compétition automobile nationale, avec Participation Etrangère Autorisée, dénommée :

62^{ème} COURSE DE CÔTE DE VUILLAFANS ÉCHEVANNES

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Sport"
- Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Production"
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne "Voitures de Sport"
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne "Voitures de Production"
- Les Trophées FFSA : Gr F2000 - Gr FC/FS - Gr N/FN - Gr A/FA - Gr GT Sport - Gr GTTS - Gr CNF/CN – Gr D/E - Gr E2SC
- Le Trophée "Lionel REGAL" Jeune espoir de la Montagne (- de 25 ans) "Voitures de Sport"
- Le Trophée " Jeune espoir de la Montagne (- de 25 ans) "Voitures de Production"
- La Coupe de France de la Montagne, coefficient 1
- Le Challenge de la Ligue Automobile Bourgogne Franche-Comté

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro **29 en date du 24/02/2026**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **352 en date du 27/04/2026**.

Organisateur technique

Nom : **ASA SEQUANIE**

Adresse : **8 route d'Epinal – 25480 – ECOLE VALENTIN.**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Observateur	COUSIN	Bernard		
Président du Collège des Commissaires Sportifs	VILLARD	Louis Jean	Licence n° 12774	05/20
Commissaires sportifs	DEMEUZOIS	Bernard	Licence n° 1985	04/12
	PIQUEREZ	Roland	Licence n° 29	ASS
Secrétaire Collège	VILLARD	Geneviève	Licence n° 12778	05/20
Directeur de Course	HABOUZIT	Marc	Licence n° 7145	16/10
Directeur de Course Adjoint et VHC	HECTOR	Jean Claude	Licence n° 1805	03/06
Directeur de Course Adjoint au parc arrivée	PIGENET	Jean-Michel	Licence n° 37172	04/10
Directeur de Course Adjoint à la sécurité	HABOUZIT	Christelle	Licence n° 128356	16/10
Commissaire Technique responsable	CHARBONNEAU	Marc	Licence n° 47435	03/22
Commissaire Technique responsable VHC	BULLIER	Serge	Licence n° 19678	04/09
Commissaires Techniques adjoints	HAEFFELIN	Daniel	Licence n° 12679	03/22
	CUENOT	Claude	Licence n° 4454	04/05
	DIVERT	Bruno	Licence n° 40573	12/01
	DUPECHER	Thierry	Licence n° 3564	16/06
	QUERRY	Laurent	Licence n° 212893	04/12
	PAUPE	Yves	Licence n° 347	ASS
Médecin Responsable	CHENUT	Julie	Licence n° 348377	04/12
Chargés de la mise en place des moyens	MUNIER	Maxime	Licence n° 181627	04/12
Chargés des relations avec les concurrents	LENGLET	Daniel	Licence n° 1076	ASS
	SIMON	Sylvie	Licence n° 214749	05/11
	BEFFY	Corinne	Licence n° 27682	05/03
	PITARCH	Floréal	Licence n° 2729	05/11
Chargé de presse	BALLESTER	Philippe	Média	
Chargée des Commissaires de route	BARBET	Béatrice	Licence n° 197338	04/12
Chronométrateurs	DURAND	Jean Paul	Licence n° 27683	05/03
	ALLE	Jean Louis	Licence n° 2267	08/05
	LABEAUME	Kévin	Licence n° 250256	08/05
Speaker	OHMER	Didier	Licence n° 1905	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Jeudi 25 juin
Publication de la liste des engagés	Lundi 29 juin à 20h
Vérifications administratives	Vendredi 3 juillet de 14h à 19h15 à la salle des fêtes de Vuillafans
Vérifications techniques	Vendredi 3 juillet de 14h15 à 19h30 devant la salle des fêtes de Vuillafans
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Samedi 4 juillet à 7h30
Briefing des commissaires	Samedi 4 juillet à 6h30 au Restaurant « Le Tilleul » à Vuillafans
Essais chronométrés	Samedi 4 juillet à 8h30
Briefing des pilotes	Vendredi 3 juillet à 19h30 Mairie de Vuillafans
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Samedi 4 juillet, 30 minutes après la fin des essais chronométrés
Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course :	Samedi 4 juillet, 30 min après la fin des essais chronométrés
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Vendredi 3 juillet à 18h30 à la Mairie de Vuillafans
Course	
1 ^{ère} montée (VHC – Modernes- Groupes E/IS/H)	Samedi 4 juillet après les essais chronométrés
2 ^{ème} montée (VHC – Modernes- Groupes E/IS/H)	Dimanche 5 juillet à partir de 8 h30
3 ^{ème} montée (VHC – Modernes- Groupes E/IS/H)	Dimanche 5 juillet à partir de 11 h30
4 ^{ème} montée (VHC – Modernes- Groupes E/IS/H)	Dimanche 5 juillet à partir de 15 h30
Podium Championnat	Dimanche 5 juillet après l'arrivée du dernier concurrent
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium	15 min après la fin de la course
Remise des prix	Dimanche 5 juillet après l'arrivée du dernier concurrent
Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :	L'organisateur s'engage à envoyer par la poste, dans un délai de 15 jours maximum, les chèques correspondants aux prix.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation pour les contrôles administratifs et techniques seront publiées sur le site de l'ASA :

<https://www.asa-sequanie.fr>

Vérifications administratives le vendredi 3 juillet de 14h à 19h15, à la salle des fêtes de Vuillafans

Vérifications techniques le vendredi 3 juillet de 14h15 à 19h30, devant à la salle des fêtes de Vuillafans

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Pernot à Ornans

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le vendredi 3 juillet à 19h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le vendredi 3 juillet à 18h30.

Pesage des voitures libre ou obligatoire : le vendredi 3 juillet de 14h15 à 19 h 30 à la Mairie de Vuillafans puis à partir du samedi 4 juillet 8h au parc d'arrivée à Echevannes.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Master of Hillclimbing

Une épreuve parallèle est organisée pour les pilotes étrangers de voitures fermées dans leur configuration de course des groupes E1/IS/H. Les vérifications techniques seront effectuées par un commissaire technique de l'ASS. Ces voitures seront conduites par des pilotes étrangers en possession d'une licence de l'ASS.

Ces concurrents participeront à la course de côte de Vuillafans Echevannes hors classement du Championnat de France de la Montagne. Un classement chronométré leur sera réservé.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**A.S.A. SEQUANIE
8, Route d'Epinal
25 480 ECOLE VALENTIN**

Les frais de participation sont fixés à 630 €, **réduits à 315 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduits également à **260 €** pour les pilotes inscrits au CFM Challenge.

Les licenciés de l'ASA Séquanie bénéficieront d'une remise de 50 €.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents inscrits au Championnat de France de la Montagne devront participer à toutes les épreuves du Championnat figurant à leur programme sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par la Commission Championnat de France de la Montagne.

Ils devront cependant obligatoirement remplir, signer et envoyer leur bulletin d'engagement accompagné des droits d'engagement à l'organisateur, au plus tard le lundi de la semaine précédant la date de l'épreuve. Au-delà de cette date, l'organisateur ne sera plus tenu d'accepter leurs engagements.

FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 y compris les VHC.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

Sont admis également les groupes E1/IS/H dans le cadre du Master of Hillclimbing.

Répartition des classes :

Classe 1 (jusqu'à 1600 cm3)	Classe 2 (de 1601 à 2000 cm3)	Classe 3 (de 2001 à 2500 cm3)
Classe 4 (de 2501 à 3000 cm3)	Classe 5 (de 3001 à 3500 cm3)	Classe 6 (plus de 3500 cm3)

4.2P. CARBURANT – PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir règlement standard des Courses de Côte

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicités obligatoires (non rachetables) : selon additif.

Publicité optionnelle : selon additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Vuillafans Echevannes s'effectue sur la RD. 27.

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 100 mètres après la sortie de Vuillafans.

Arrivée : 200 mètres avant l'entrée d'Echevannes.

Dénivellation : 300 mètres.

Longueur du parcours : 4800 mètres.

Modalités de retour au départ : après leur montée, les concurrents seront regroupés dans le parc d'arrivée et regagneront le départ en groupe sur ordre du Directeur de Course par l'itinéraire de la Course.

Parc départ : à Vuillafans du début de la rue Jean-Pierre Banguet et le départ.

Parc d'arrivée : à Echevannes autour de la Mairie.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront la RD. 27 depuis Vuillafans.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : à hauteur de la maison de retraite.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser l'accès au départ.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans le village de Vuillafans.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10h00 le vendredi 3 juillet

Les remorques devront être garées à Vuillafans aux entrées du village.

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé à Echevannes, autour de la mairie.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications : Mairie de Vuillafans.
- pendant les essais et la course : à l'école d'Echevannes
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, à l'école d'Echevannes.

Des QR codes seront sur tous les tableaux d'affichage afin de pouvoir consulter les résultats.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la mairie de Vuillafans de 7h à 19h.

Téléphone de la permanence : 06 72 95 45 08

Centre de secours le plus proche : C.H.U. de Besançon, téléphone 03 81 66 81 66

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) se déroulera à Vuillafans le vendredi 3 juillet à 19h30 à la Mairie de Vuillafans. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleurs montées. (Même dans le cas de 4 montées de course ou d'annulation d'une montée).

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (répartition)

	Général Par série	Groupe				Classe		
		2 partants	De 3 à 4 partants	De 5 à 8 partants	+ de 8 partants	2 partants	De 3 à 5 partants	A partir de 6
1er	500 €	<u>0 €</u>	<u>135 €</u>	<u>265 €</u>	<u>530 €</u>	<u>70 €</u>	<u>135 €</u>	<u>265 €</u>
2ème	400 €			<u>135 €</u>	<u>265 €</u>		<u>70 €</u>	<u>135 €</u>
3ème	300 €				<u>135 €</u>			
4ème	200 €							
5ème	100 €							
1 ^{ère} dame	<u>265 €</u>							
1 ^{er} jeune	<u>265 €</u>							

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte de moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux
- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.
- 1 coupe aux 3 premiers du Scratch Série A et B
- 1 coupe à la première Féminine Série A et Série B et au 1^{er} Jeune Série A et Série B
- 1 coupe au 1^{er} de chaque groupe (non cumulable)

10.1P. PODIUM

Le dimanche 5 juillet, 15 mn après la fin de l'épreuve pour le Championnat de France et le Gr E1/IS/H sur la place de l'Eglise à Vuillafans.

10.6P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

L'organisateur s'engage à envoyer par la poste, dans un délai de 15 jours maximum, les chèques correspondants aux prix.

FFSA

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



ASA SÉQUANIE



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SÉQUANIE

8 Route d'Epinal
25 480 ECOLE VALENTIN
Tél. 03.81.80.54.29

E-mail: asa-sequanie-auto@orange.fr

Site : <https://www.asa-sequanie.fr>

24^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE VUILLAFANS ECHEVANNES 3, 4 & 5 juillet 2026



ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Séquanie organise les 3, 4 et 5 juillet 2026 une compétition automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, avec Participation Etrangère Autorisée, dénommée :

24^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE VUILLAFANS ÉCHEVANNES

Cette épreuve compte pour :

- La Championnat de France de la Montagne VHC et le Championnat de France indice de performance 2026.
- Le Challenge de la Ligue Automobile Bourgogne Franche-Comté

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro **29 en date du 24/02/2026**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **352 en date du 27/04/2026**.

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

1.3.P VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Voir règlement de l'épreuve nationale, sauf pour les frais de participation qui sont fixés à **220 €** avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : **Jeudi 25 juin (cachet de la poste faisant foi)**.

Les droits d'engagements des concurrents inscrits au Championnat de France de la Montagne « Challenge VHC » sont fixés à **180 €**.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagement enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 y compris les modernes.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique PTH/PTN à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir " Conditions d'admission des voitures ").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement du Championnat de France VHC.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

Voir règlement Championnat de France VHC.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

7.3.P COURSE

Voir règlement Championnat de France VHC et règlement particulier de l'épreuve nationale.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en 4 montées et le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 2 montées minimum.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une montée devra être constaté par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes à Echevannes autour de la mairie.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes
 - Un classement séparé pour chacune des classes
 - Un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B)
 - Un classement série A et série B séparées
 - Un classement à l'Indice de Performance
 - Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition
- Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes)**

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 10 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 5 juillet à partir de 16h00 à Echevannes.